

COMMUNE DE SOUPROSSE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Préambule

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu' « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

La présente note répond à cette obligation pour la Commune par cet article, dont un extrait figure ci-après :

Code général des collectivités territoriales – extrait de l'article L2313-1, modifié par ordonnance n°2011074 du 26 novembre 2018, art 6, et modifié par la loi n°2011317 du 28 décembre 2018, article 191(V)

« ...Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements. Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article... »

Cette note est disponible sur le site internet de la Commune www.souprosse.fr

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du compte administratif 2022 du budget principal et budgets annexes de la commune de SOUPROSSE.

Le compte administratif a été approuvé en date du 13 Février 2023 par le conseil municipal.

En 2022, la commune compte 3 budgets :

- **Budget principal**
- **Budget annexe irrigation**
- **Budget annexe Lotissement Les Terrasses de l'Adour**

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Le budget 2022 a été voté par le conseil municipal le 14 Mars 2022.

La section de fonctionnement présente un budget équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de 1 798 624,00 €

Fiscalité :

La loi de finances n°2019-1479 pour 2020 prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

La suppression de la taxe d'habitation est compensée par le transfert de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) aux communes.

La Commune délibère sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal fixé par l'assemblée délibérante et du taux départemental de TFPB 2020 dans le respect des règles de plafonnement.

Le taux départemental s'élevant à 16,97% et le taux communal à 14,82 %, le nouveau taux communal de TFPB s'élève à 31,79 %.

Le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties, accompagné de l'application d'un coefficient correcteur, doit assurer la neutralité de la réforme de la taxe d'habitation pour les finances des communes.

Ce transfert de taux n'a pas d'impact sur le montant final de taxe foncière réglé par le contribuable local.

Taux votés en 2022 :

Taxe foncière sur les propriétés bâties: 31,79 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 42,93 %

La section d'investissement s'équilibre avec un montant de dépenses et de recettes de 1 439 015,00 €.

1- La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Dépenses de fonctionnement 2022

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les charges de personnel, les indemnités des élus, l'entretien des bâtiments, de la voirie, les achats de matières premières, l'atténuation de produits, les prestations de services effectuées, les subventions aux associations, les intérêts des emprunts.

Etat des dépenses de 2019 à 2022

CHAPITRES	DEPENSES	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022
011	Charges à caractère général	260 605,97	256 470,73	369 248,37	227 511,98
012	Charges de personnel et frais assimilés	359 127,83	377 852,09	399 741,70	431 016,24
014	Atténuations de produits	16 073,00	16 437,00	16 741,00	15 850,00
65	Autres charges de gestion courante	91 981,15	88 447,95	100 207,38	95 806,61
66	Charges financières	35 138,16	32 834,64	30 414,26	27 696,68
67	Charges exceptionnelles	727,25	1 000,49	250,00	500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires		700,00	500,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 277,15	55 283,15	5 277,15	88 470,74
	Total dépenses fonctionnement	768 930,51	829 026,05	922 379,86	886 852,25

Les dépenses de fonctionnement sont en baisse de 3,85 % par rapport à 2021.

Le chapitre 011 charges à caractère général présente une diminution significative : - 38,39 %
L'année 2021 a été marquée par des travaux conséquents (sinistre sur l'Eglise de Goudosse et travaux d'élégage en bordure des voies communales dans le cadre du déploiement de la fibre optique). En 2022 retour à la normale sur ce poste-là.

Les charges de personnel sont en augmentation de 7,82 %, suite à la titularisation de 2 agents aux services techniques et à l'augmentation du point d'indice.

L'effectif du personnel communal est composé comme suit :

- 8 agents titulaires à temps complet
- 2 agents titulaires à temps non complet
- 1 agent stagiaire à temps complet
- 1 CDD
- 1 contrat CUI PEC (parcours emploi compétences)
- 1 apprenti

L'article 7392221 représente les dépenses liées au FPIC.

Les autres charges de gestion courante sont en diminution de 4,39 %. Cela s'explique principalement par l'évolution des indemnités des élus, les travaux d'extension du réseau de distribution électrique Route de Jeanbidaou et les participations aux centres de loisirs.

Les charges financières sont toujours en diminution.

Les amortissements représentent 88 470,74€ : constatation des ventes du terrain phase 2 et 3 au lotissement, du véhicule Renault Master et de la mini pelle.

Recettes de fonctionnement 2022

Les recettes de fonctionnement en 2022 sont réparties comme suit :

- Recettes encaissées au titre des redevances cantine, accueil périscolaire et transport ALSH : 30 381,62€, en baisse de 17,55% suite à la mise en place de la cantine à 1€.
- Mise à disposition de locaux au profit de la MAM et RODP due par Orange et GES pour 12 850,49 €
- Mise à disposition personnel communal
 - o auprès de la CCPT pour l'instruction des ADS : 14 360,30 €, fin des TAP, d'où une baisse de 16,73%
 - o auprès de l'EHPAD de Souprosse et de l'ASA de JEANDELAMOU : 3 860,80 €
 - o auprès de l'irrigation : 11 321,30€
- Travaux divers auprès des particuliers et travaux d'élagage pour la fibre (40 814 €)
- Les impôts locaux et taxes : 331 434 € sont en augmentation de 4,56 %
- Les dotations représentent une part importante des recettes de la collectivité (DSR en augmentation de 4,60 %) malgré la baisse de la DGF de 5,89 %.
Le financement du FIPHFP pour l'apprenti s'élève à 22 053,64 € pour 2021, une aide exceptionnelle de 3000 € pour le recrutement nous a été octroyée.
- FCTVA pour 20 032,17 € (récupération TVA sur dépenses bâtiments et dépenses élague voirie pour le passage de la fibre)
- Les revenus des immeubles pour 130 901,91 € (loyers communaux et réservations de salles)
- Remboursement trop versé EDF, prescription retenue de garantie au groupe scolaire et participation financière association Amis de l'Eglise de Goudosse pour la réparation de l'Eglise suite à sinistre, pour un total de 26 166,99€
- L'indemnité d'immobilisation 2021 et 2022 des parcelles forestières pour l'implantation de la centrale photovoltaïque pour 25 675,00 €.
- Le versement du solde de l'indemnité différée par AXA suite au sinistre survenu sur l'Eglise de Goudosse pour 40 920,00€

Les immobilisations corporelles concernent les travaux en régie effectués par le personnel communal pour un montant de 27 457,85 € et les ventes du véhicule Renault Master et de la mini pelle.

Etat des recettes de 2019 à 2022

CHAPITRE	RECETTES	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022
013	Atténuations de charges	439,68	736,56	1 628,79	936,3
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	91 106,50	93 872,77	104 830,33	131 061,9
73	Impôts et taxes	543 475,67	565 105,99	587 217,47	616 598,0
74	Dotations, subventions et participations	214 515,26	229 737,21	239 936,63	239 293,7
75	Autres produits de gestion courante	96 639,25	94 458,02	130 198,30	182 743,9
76	Produits financiers	6,09	6,09	6,09	6,5
77	Produits exceptionnels	13 890,78	48 003,16	43 969,47	126 200,6
78	Reprises sur amortissements	0,00	0,00	0,00	300,0
002	Excédent de fonctionnement reporté	526 565,11	384 783,50	680 483,42	788 628,3
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	145 944,48	122 458,83	109 598,15	36 017,8
	Total recettes de fonctionnement	1 632 582,82	1 539 162,13	1 897 868,65	2 121 787,3

La capacité d'autofinancement brute (CAF brute) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursement de la dette, dépenses d'équipement). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement de la dette en capital.

La CAF brute 2022 s'élève à 451 284,00 €.

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement de la dette en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer de nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette 2022 s'élève à 367 946,00 €.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

2- La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la Commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes : trois types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement), les subventions d'investissement perçues en lien avec des projets d'investissement (DETR, Fonds européens, fonds de concours, ...), le recours à l'emprunt.

Dépenses d'investissement 2022

Etat des dépenses de 2019 à 2022

CHAPITRE	DEPENSES	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022
16	Emprunts et dettes assimilés	80 391,57	84 161,60	92 919,46	88 076,57
21	Immobilisations corporelles	48 991,48	244 600,91	179 630,68	227 868,80
23	Immobilisations en cours	171 000,78	407 414,89	243 884,25	47 168,36
26	Participations et créances rattachées à des participations				
001	Déficit d'investissement reporté	26 585,57			97 614,40
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	145 944,48	122 458,83	109 598,15	36 017,85
041	Opérations patrimoniales	282 120,11			12 711,00
	Total dépenses investissement	755 033,99	858 636,23	626 032,54	509 456,98

Les principales dépenses d'investissement de la collectivité réalisées en 2022 :

Opération 1803 : Boulodrome – salles associatives 20 373,04 €

Opération 1901 : Réfection Eglise Saint Pierre 9 490,44 €

Opérations : Achat matériel (dont remorque/mini pelle /Renault Master/tables) 61 542,32 €

Opération 2004 : construction 2 logements mitoyens au Pourquoi 19 546,50 €

Opération 2204 : Acquisition terrain Bonjour + frais SAFER 148 400,00 €

Recettes d'investissement 2022

Etat des recettes de 2019 à 2022

CHAPITRES	RECETTES	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022
10	Dotations, fonds divers et réserves	447 503,13	527 426,19	133 715,34	269 110,22
13	Subventions d'investissement reçues	27 304,79	168 873,04	184 488,31	85 483,40
16	Emprunts et dettes assimilés	660,00	232 400,00	71 760,00	100 300,00
21	Immobilisations corporelles				
27	Autres immobilisations financières				12 711,00
001	Excédent d'investissement reporté		7 831,19	133 177,34	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 277,15	55 283,15	5 277,15	88 470,74
041	Opérations patrimoniales	282 120,11			12 711,00
	Total recettes investissement	762 865,18	991 813,57	528 418,14	568 786,36

3- Etat de la dette

Le remboursement du capital des emprunts en cours représente 83 338,30 € en 2022 contre 87 920,31 € en 2021.

Montant de l'annuité de l'emprunt : 111 034,98 €.

Annuité emprunt par habitant : 97,06 €

(population INSEE au 1^{er} janvier 2022 : 1 144 habitants)

Le remboursement en capital de l'annuité d'emprunt due au SYDEC pour les travaux d'enfouissement de réseaux EP représente 4 738,27 € (compte 16876).

La structure de la dette ne représente pas de danger ; 100 % des prêts sont à taux fixe avec un indice euro.

4- Les ratios de la Commune

(population INSEE au 1^{er} janvier 2022 : 1 144 habitants)

(population INSEE au 1^{er} janvier 2021 : 1 152 habitants)

(population INSEE au 1^{er} janvier 2020 : 1 144 habitants)

RATIOS	Données synthétiques sur la situation financière de la commune (art.L2313-1 du CGCT)	2021	2022
Ratio 1	Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / population	795 €/hab	674 €/hab
Ratio 2	Produits des impositions directes/population	275 €/hab	289 €/hab
Ratio 3	Recettes réelles de fonctionnement (RRF)/population	962 €/hab	1134 €/hab
Ratio 4	Dépenses équipement brut / population	463 €/hab	264 €/hab
Ratio 5	Encours dette/population	753 €/hab	773 €/hab
Ratio 6	Dotation Globale Fonctionnement /population	161 €/ hab	161 €/hab
Ratio 7	Dépenses personnel/Dépenses Réelles Fonctionnement (DRF)	49,50 %	55,90%
Ratio 8	Marge autofinancement courant (MAC) = (DRF + remboursement dette en capital)/RRF	81,28 %	66,22%
Ratio 9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (RRF)	48,12 %	23,32%
Ratio 10	Encours de la dette/Recettes réelles de fonctionnement	78,35 %	68,20%

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ANNEXE IRRIGATION

Les résultats de clôture 2022 du budget annexe irrigation s'établissent comme suit :

- Excédent de la section de fonctionnement : 127 855,19 €
- Excédent de la section d'investissement : 15 713,02 €

1- La section de fonctionnement

CHAPITRE	DEPENSES	Réalisé 2021	Réalisé 2022
011	Charges à caractère général	105 076,69	180 938,37
012	Charges de personnel et frais assimilés	7 034,40	11 321,30
65	Autres charges de gestion courante	52 895,48	68 254,87
66	Charges financières	1 583,18	1 360,98
68	Dotations provisions semi budgétaires	250,00	1 700,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	47 741,15	48 930,19
	Total dépenses fonctionnement :	214 580,90	312 505,71

CHAPITRE	RECETTES	Réalisé 2021	Réalisé 2022
013	Atténuation de charges	0,00	50 321,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	191 142,79	268 996,85
73	Impôts et taxes	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	11 380,88
77	Produits exceptionnels	4 147,79	0,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	110 660,28	99 285,83
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 376,34	10 376,34
	Total recettes fonctionnement :	316 327,20	440 360,90

Les dépenses de fonctionnement 2022 s'établissent à 313 505,71 € ;

Elles se composent en premier lieu des charges à caractère général (charges d'électricité, entretien stations et réseaux, assurance bris de machines, redevance agence eau Adour Garonne...).

Ces dépenses sont complétées par les dépenses de personnel (agents services techniques de la commune mis à disposition du service irrigation), la redevance CACG, les intérêts de la dette et l'amortissement des équipements.

Les recettes de fonctionnement 2022 s'élèvent à 440 360,90 €.

Elles se composent comme suit :

- Refacturation des frais de campagne irrigation aux irrigants
- Divers produits exceptionnels (énergie réservée)
- Amortissements des subventions perçues

2- La section d'investissement

CHAPITRE	DEPENSES	Réalisé 2021	Réalisé 2022
16	Emprunts et dettes assimilés	22 000,00	22 000,00
21	Immobilisations corporelles	26 380,86	21 500,83
23	Immobilisations en cours		
001	Déficit d'investissement reporté	5 996,42	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 376,34	10 376,34
	Total dépenses investissement :	64 753,62	53 877,17

CHAPITRE	RECETTES	Réalisé 2021	Réalisé 2022
10	Dotations, fonds divers et réserves	35 212,00	2 460,47
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	0,00
001	Excédent d'investissement reporté	0,00	18 199,53
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	47 741,15	48 930,19
	Total recettes investissement :	82 953,15	69 590,19

En investissement, les travaux de modernisation se poursuivent (remplacement des bornes d'irrigation sur tout le réseau communal).

L'encours de la dette au 31/12/2022 est de 121 000 €.

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES TERRASSES DE L'ADOUR

Le résultat de clôture 2022 laisse apparaître un déficit d'investissement cumulé de 484 052,00 € et un excédent de fonctionnement de 321 212,72 €.

Au 31 décembre 2022, intégration du terrain phase II et III, il reste 1 lot à vendre sur les 28 lots de la phase I et 1 lot sur la phase 2. Sur la phase III, 20 lots sont ouverts à la vente.

Fait à SOUPROSSE, le 06 Mars 2023

Le Maire, Christian DUCOS

